

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1371

présenté par
Mme Le Nabour, rapporteure

ARTICLE 9

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« c) À la seconde phrase du second alinéa, les mots : « précédent alinéa » sont remplacés par les mots : « premier alinéa du présent article ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.